

COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 5 février 2026

Délibération 2026_02_11

Objet: Vote du budget primitif 2026 du budget principal

Le cinq février mille vingt-six, à neuf heures et trente minutes à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux janvier deux mille vingt-six, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 9 (pour 15 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix); M. Michel PAGEAU (1 voix);

Absents représentés : 5 (pour 12 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Michel PAGEAU; Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET

Absents excusés :

M. Jean-Pierre BRU; M. Jean CHARRIER; M. Joseph DAVID; Olivier DEMARTY; Roger GUYON; Jean-Luc SECHET; Rémy ORHON; M. Jacques ROBERT

Assistaient également :

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Mme Véronique MERLET (Comptable)

Secrétaire de séance: M. Thierry COIGNET

Nombre de présents ou représentés: 14

Quorum: 12

Nombre de voix exprimées: 27

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et L. 1612-1;

Vu la délibération n° 2025_12_25 autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs;

Vu la délibération n° 2026_02_05 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2025 ;

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal ;

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant :

Les crédits budgétaires 2026 intégrant les restes à réaliser au 31 décembre 2025 par chapitre suivant :

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	592 000,00€	
012	Charges de personnel et frais assimilés	972 300,00€	
65	Autres charges de gestion courante	58 000,00€	
23	Virement à la section d'investissement	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00€	-
002	Excédent de fonctionnement reporté		578 803,87€
74	Dotations et participations		1 055 200,00€
75	Autres produits de gestion courante		576 996,13€
Total section de fonctionnement		1 644 300,00€	2 161 000,00€

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION D'INVESTISSEMENT			
20	Immobilisations incorporelles	4 400,00€	
21	Immobilisations corporelles	22 160,90€	
001	Solde d'investissement reporté	439,10€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 000,00€
021	Virement de la section de fonctionnement		-
10	Dotations, fonds divers et réserves		4 560,90€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		439,10€
Total section d'investissement		27 000,00€	27 000,00€

Après en avoir délibéré, le comité syndical (collège commun)

- **Adopte** le budget primitif 2026 du budget principal par chapitre tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à procéder par arrêté à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement), à l'exclusion de tout mouvement sur les crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Fait à Vertou, le 5 février 2026
Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

